

**CENTRE D'ANIMATION SOCIAL ET FAMILIAL
BISCH'ART**

**7, rue des Casernes
67240 BISCHWILLER**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG | METZ | PARIS
E-mail : info@auditoria.fr • Internet : www.gestion-strategies.fr • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg TI B 495 241 853 • Siret : 495 241 853 000 11 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'association Centre Animation Social et Familial Bisch'Art** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Événements significatifs et faits caractéristiques » de l'annexe concernant le la non prise en compte dans les produits de l'exercice 2023 du financement FSE qui n'a pu être notifié avant l'arrêté des comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos contrôles, nous avons ainsi vérifié la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices et validé les assertions d'exhaustivité et de séparation sur les subventions d'exploitation et les concours publics accordées à l'association.

Les postes subventions d'exploitation et concours publics accordées à l'association ont fait l'objet d'un contrôle particulier, ces rubriques constituant une zone déterminante pour l'audit des comptes annuels. Un contrôle de justification des sommes enregistrées a ainsi été réalisé, par rapprochement avec les éléments contractuels. Ce contrôle a permis de conclure à l'absence d'anomalie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 7 juin 2024

Pour la société AUDITORIA
Christophe THIEBAUT
Commissaire aux Comptes

Signé électroniquement le 11/06/2024 par
Christophe Thiebaut



BILAN ACTIF

CASF de Bischwiller
7, Rue des Casernes
67240 BISCHWILLER

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
Durée de l'exercice précédent : 12

		Exercice clos le		31.12.2023		31.12.2022		
		Début d'exercice		01.01.2023		01.01.2022		
		Brut	Amorts. et dépréc.	Net	%	Net	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles:	10 229	5 946	4 283	0%	4 628	0%	
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires							
	Immobilisations incorporelles en cours	10 229	5 946	4 283	0%	4 628	0%	
	Avances acomptes immob incorporelles							
	Immobilisations corporelles:	923 178	688 517	234 661	24%	277 087	20%	
	Terrain							
	Constructions	688 754	539 205	149 549	15%	172 508	12%	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	234 423	149 312	85 111	9%	104 579	8%	
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés								
Immobilisations financières:	10		10	0%	10	0%		
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés	10		10	0%	10	0%		
Prêts								
TOTAL (I)		933 417	694 463	238 954	24%	281 725	20%	
ACTIF CIRCULANT	Stocks	Stocks et en-cours	1 176		1 176	0%	1 176	0%
	Créan	Créances usagers et comptes rattachés	36 064	13 545	22 520	2%	47 273	3%
		Créances reçues par legs ou donations						
		Autres créances	208 620		208 620	21%	540 050	39%
	Dispo	Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie								
Disponibilités		505 652		505 652	52%	511 640	52%	
REGULARISAT-	Charges constatées d'avance		2 102		2 102	0%	9 164	1%
	TOTAL (II)		753 614	13 545	740 070	76%	1 109 302	80%
	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecart de conversion actif (V)								
TOTAL GENERAL (I à V)		1 687 031	708 007	979 024	100%	1 391 027	100%	

BILAN PASSIF

CASF de Bischwiller
7, Rue des Casernes
67240 BISCHWILLER

		Exercice 2023		Exercice 2022		
FONDS PROPRES	SITUATION NETTE	Fonds propres sans droit de reprise :	12 010		12 010	
		Fonds propres statutaires	12 010	1%	12 010	1%
		Fonds propres complémentaires				
		Fonds propres avec droit de reprise				
		Fonds propres statutaires				
		Fonds propres complémentaires				
		Ecarts de réévaluation				
		Réserves	17 389	2%	17 389	1%
		Réserves statutaires ou contractuelles	17 389		17 389	1%
		Réserves pour projet de l'entité				
		Autres				
		Report à nouveau	626 322	64%	635 100	46%
		Excédent ou déficit de l'exercice	-51 639	-5%	-8 777	-1%
		Sous total	604 082	62%	655 721	47%
		AUTRES FONDS	Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	152 948		16%	179 144	13%	
Provisions réglementées						
TOTAL (I)	757 030		77%	834 865	60%	
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations					
	Fonds dédiés	5 265	1%	90 491	7%	
	TOTAL (II)	5 265	1%	90 491	7%	
PROVISIONS	Provision pour risques					
	Provisions pour charges	28 944	3%	27 337	2%	
	TOTAL (III)	28 944	3%	27 337	2%	
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
	Emprunts et dettes financières diverses	4 500	0%	9 000	1%	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	27 755	3%	33 105	2%	
	Dettes des legs ou donations					
	Dettes fiscales et sociales	131 108	13%	118 578	9%	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 871	0%	6 995	1%	
	Autres dettes	2 093	0%	2 093	0%	
	Instruments de trésorerie					
	Produits constatés d'avance	20 458	2%	268 565	19%	
TOTAL (IV)	187 785	19%	438 335	32%		
Ecarts de conversion passif						
TOTAL (V)						
TOTAL GENERAL (I à V)		979 024	100%	1 391 027	100%	

PRODUITS

CASF de Bischwiller
7, Rue des Casernes
67240 BISCHWILLER

		Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	%
EXPLOITATION	Cotisations	4 196	3 727	469	13%
	Ventes de biens et services	44 603	45 318	-715	-2%
	Ventes de biens	5 265	2 700	2 565	95%
	<i>dont vente en nature</i>				
	Ventes de prestations de service	39 338	42 618	-3 280	-8%
	<i>dont parrainages</i>	360	880	-520	-59%
	Produits de tiers financeurs	829 024	1 034 935	-205 911	-20%
	Concours publics et subventions d'exploitation	828 054	1 032 869	-204 815	-20%
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
	Ressources liées à la générosité du public	970	10	960	9600%
	<i>Dons manuels</i>	970	10	960	9600%
	<i>Mécénats</i>				
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>				
	Contributions financières		2 056	-2 056	-100%
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7 871	2 460	5 411	220%	
Utilisations des fonds dédiés	90 491	53 324	37 167	70%	
Autres produits	24 110	29 786	-5 675	-19%	
	Total des produits d'exploitation (I)	1 000 294	1 169 550	-169 256	-14%
FINANCIERS	De participations				
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés	2 478	1 209	1 269	105%
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers (II)	2 478	1 209	1 269	105%
EXCEPTIO.	Sur opérations de gestion	1 411	15 114	-13 702	-91%
	Sur opérations en capital	26 696	28 346	-1 650	-6%
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
	Quote-part de subv. d'investissements des apports virée au résultat				
	Total des produits exceptionnels (III)	28 107	43 460	-15 352	-35%
	Total des produits (I à III)	1 030 879	1 214 218	-183 339	-15%
	DEFICIT	51 639	8 777		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	50 795	64 507	-13 712	-21%
TOTAL	50 795	64 507	-13 712	-21%

CHARGES

CASF de Bischwiller
7, Rue des Casernes
67240 BISCHWILLER

		Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	%
EXPLOITATION	Achats de marchandises	5 868	3 521	2 347	67%
	Variation de stocks		-801	801	-100%
	Autres achats et charges externes	236 271	214 231	22 041	10%
	Aides financières				
	Impôts, taxes et versements assimilés	30 059	29 218	841	3%
	Salaires et traitements	569 992	571 016	-1 024	0%
	Charges sociales	137 758	129 781	7 977	6%
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	57 230	55 290	1 940	4%
	Dotations aux provisions	1 607	19 322	-17 715	-92%
	Reports en fonds dédiés	5 265	90 491	-85 226	-94%
	Autres charges	2 250	3 134	-884	-28%
Total des charges d'exploitation (I)		1 046 300	1 115 202	-68 902	-6%
FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées	40		40	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		171	-171	-100%
Total des charges financières (II)		40	171	-131	-77%
EXCEPTIO.	Sur opérations de gestion	36 178	104 409	53 867	52%
	Sur opérations en capital		3 214		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total des charges exceptionnelles (III)		36 178	107 623	-71 445	-66%
	Participation des salariés aux résultats (IV)				
	Impôts sur les bénéfices (V)				
Total des charges (I à III)		1 082 518	1 222 996	-140 477	-11%
EXCEDENT					

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	50 795	64 507	-13 712	-21%
TOTAL	50 795	64 507	-13 712	-21%

ANNEXE COMPTABLE

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 979 024 € et 1 030 879 € au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de tableau, et présentant un déficit de 51 639 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.01.2023 au 31.12.2023

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations générales :

Le CASF est une association réalisant son objet associatif au travers d'un centre d'animation sociale et un tiers lieu de recherche avec des applications notamment dans le domaine numérique. Son objet social est inscrit dans ses statuts dans son article 2.

- De promouvoir, animer et gérer des activités et services à caractère social, familial, culturel, sportif et socio-éducatif, ouverts à l'ensemble de la population. Ces activités concourent à la formation globale des personnes, à leur épanouissement et à leur prise en responsabilités dans la nation comme dans leur vie personnelle.
- D'assurer un rôle effectif dans l'animation et le développement de la collectivité où elle est insérée.
- D'accueillir et éventuellement d'associer tout groupement ou association en accord avec les buts énoncés dans les présents statuts.
- D'établir un programme financier permettant la gestion et la vie du centre et de faire toutes démarches et demandes pour obtenir les crédits et subventions nécessaires de tout organisme ou particulier susceptibles d'apporter leur aide.
- De se donner les moyens appropriés, en locaux et personnels qualifiés pour remplir sa mission.
- D'assurer une équitable répartition des ressources compte-tenu des besoins exprimés et évalués et des activités organisées pour y répondre.
- D'animer une activité cuisine sous des formes multiples notamment sous la forme d'un restaurant associatif ou d'un chantier d'insertion.

A cet effet, la ville de Bischwiller, la CAF du Bas-Rhin, la CEA, l'Etat (Fonjep), la communauté d'agglomération de Haguenau, financent le centre sous la forme de conventions. Ces conventions définissent le périmètre d'intervention des activités et la zone de responsabilités du centre.

D'autres financeurs apportent leur soutien au centre sous la forme d'appel à projet (Région, DRAC, CAH..), de subventions ponctuelles ou d'appui sous la forme d'apport de compétences (IUT de Haguenau) ou de mise en réseau.

1. Evénements significatifs et faits caractéristiques :

►► Mode de comptabilisation des cotisations qui dépend des droits d'agir de l'association :

L'association ne pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement sur ses appels de cotisations, elles sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

►► Financement FSE :

Concernant les subventions FSE 2023, du fait de changements de plateforme déclarative et de condition d'attribution qui ont entraîné des délais de traitement supplémentaires par leur service, le FSE n'a pas été en mesure de notifier le montant accordé au titre de l'année 2023. Les dossiers de subvention habituelle proposée au FSE pour 2023 passeront en commission d'attribution et seront notifiés à l'association au cours de mois de juin 2024. Ils feront l'objet d'une écriture de produits sur exercice antérieur à la clôture du bilan 2024.

Cette subvention a pour objet le dispositif d'accompagnement à l'emploi nommé « DAE » ainsi que du dispositif intitulé Ateliers passerelles. Le financement maximal peut atteindre jusqu'à 70 190 euros au maximum sur l'année 2024.

2. Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par règlement ANC n°2018-03 relatif comptes annuels des personnes morales de droits privé à but non lucratif et au règlement ACN n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

►► Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Logiciels informatiques	05 ans
Constructions	de 10 à 30 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 03 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	05 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

►► **Amortissement et dépréciation de l'actif** : Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

►► **Stocks** : au 31/12/2023 l'association constate un stock de 10 ordinateurs destinés à la revente pour un montant total de 1 176 €.

►► **Créances** :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

►► **Provisions pour risques et charges** :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'association a provisionné une créance de l'ASCCMB d'une valeur totale de 13 544.60 € correspondant à la refacturation du Gaz pour la Mosquée, le compteur étant situé dans les locaux du CASF.

►► **Indemnité de fin de carrière** :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite, dans ses comptes, pour les salariés permanents à compter de la date d'embauche. Le mode de calcul est indiqué dans l'annexe.

3. Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4. Notes sur le bilan actif :

►► Immobilisations : Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
			Consécutives à réévaluation au cours de l'exercice	Acquis., créations, apports et vir. de poste à poste	
	Frais d'établissement, recherche et dev.	TOTAL I	10 006	1 586	
	Autres postes d'immobilisations incorp.	TOTAL II			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre	688 754		
		Sur sol 'autrui			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		29 824		1 395
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	6 366		
		Aménagements ateliers Cafet	12 831		1 123
		Matériel de transport	93 595		
Matériel bureau et informatique, mobilier		205 664		6 888	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes					
TOTAL III		1 037 034	0	9 704	
FINANC.	Participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL IV		0	0	0	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		1 047 040	0	11 290	
IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	
		Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises HS		
	Frais d'établissement recherche et dev.	TOTAL I	1 363	10 229	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		0	
CORPORELLES	Terrains			0	
	Constructions	Sur sol propre		0	
		Sur sol 'autrui			688 754
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions			0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			8 397	22 823
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			6 366
		Aménagements ateliers Cafet		4 628	9 624
		Matériel de transport		16 625	76 970
Matériel bureau et informatique, mobilier			93 613	118 939	
Emballages récupérables et divers				0	
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				0	
TOTAL III		0		923 475	
FINANC.	Participations			0	
	Autres titres immobilisés			0	
	Prêts et autres immobilisations financières			0	
TOTAL IV		0	123 264	0	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		0	124 627	933 407	

►► Amortissements et dépréciations d'actif :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
		Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissement de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I					0
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		5 378	1 931	1 363	5 946
Terrains					0
Construction	Sur sol propre				0
	Sur sol d'autrui	516 247	22 958		539 205
	Inst. géné., agencmt. aménagement constr.				0
Instal. techniques, matériel outillage ind.		28 910	246	8 397	20 759
Autres immobilisations corporelles	Instal. géné., agence. aménagement divers	2 053	637		2 689
	Aménagements ateliers cafet	10 317	1 461	4 628	7 150
	Matériel de transport	62 269	11 757	16 625	57 401
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	140 153	14 774	93 613	61 314
	Emballages récupérables et divers				0
TOTAL III		759 949	51 833	123 263	688 519
TOTAL GENERAL (I+II+III)		765 327	53 764	124 626	694 465

►► Etat des créances :

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	246 786	246 786	
TOTAL	246 786	246 786	0

►► Provisions pour dépréciation

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en cours				0
Comptes de tiers	10 079	3 466		13 545
Comptes financiers				0
TOTAL	10 079	3 466	0	13 545

5. Notes sur le bilan passif

►► Variation des fonds propres

	Début d'exercice	Nouvelle subv investissement	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Fonds propres	12 010			12 010
Réserve de trésorerie	17 389			17 389
Report à nouveau	635 100		-8 778	626 322
Résultat N-1	-8 778		8 778	0
Résultat en instance d'affectation	0		-51 639	-51 639
Total	655 721		-51 639	604 082

►► Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	Montant au début de l'exercice	Aug. Engagements à réaliser s/ subv. Attribuées	Dim. fonds dédiés utilisés au cours de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice	Dont part non mouvementée depuis au moins 2 ans
CEA - "Fourche à la Fourchette"	36 491		36 491	0	
Fabrique de territoire - Tiers lieu	50 000		50 000	0	
CGET - Projet Graph SNCF	4 000		4 000	0	
AAP Culture&Solidarité - création numérique		2 265		2 265	
Ac.Strasbourg - Rencontre sous les projecteurs		3 000		3 000	
				0	
				0	
				0	
				0	
				0	
				0	
				0	
				0	
TOTAL	90 491	5 265	90 491	5 265	0

►► Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit sur la période :

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
			Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour investissement				0
	Amortissements dérogatoires				0
	Autres provisions réglementées				0
	TOTAL I	0	0	0	0
	Provisions pour litiges	0		0	0
	Provisions pour garanties aux clients				0
	Provisions pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				0
	Provisions pour pensions et obligations similaires	27 337	1 607	0	28 944
	Provisions pour impôts				0
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	0		0	0
	Provisions pour grosses réparations				0
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				0
	TOTAL II	27 337	1 607	0	28 944
TOTAL GENERAL (I + II)		27 337	1 607	0	28 944
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			
		- financières			
		- exceptionnel.			

►► Subventions d'investissement

construction rue des casernes amorti sur 30 ans

Libellé	montant	cumul reprises début de période	Reprises 2023	Cumul reprises fin de période
subv,const état	154 763,19	116 072,36	5 158,77	121 231,13
subv,const région	49 504,01	37 127,94	1 650,13	38 778,07
subv,const départ	70 032,79	52 524,60	2 334,43	54 859,03
subv,const ville	160 333,38	120 250,14	5 344,45	125 594,59
subv,const, caf	225 740,56	169 305,44	7 524,69	176 830,12
	660 373,93	495 280,48	22 012,46	517 292,95

équipement rue des casernes amorti sur 10 ou 5ans

libellé	montant	cumul reprises début de période	Reprises 2023	Cumul reprises fin de période
subv,équip, caf /inf 2012	1 985,99	1 985,99		1 985,99
subv,équip, caf /minib trafic	5 000,00	5 000,00		5 000,00
subv bus csc itinérant caf	17 736,66	17 736,66		17 736,66
TOTAL CAF	24 722,65	24 722,65		24 722,65
Commune/inform.2012	1 700,00	1 700,00		1 700,00
subv,équip, commune,	8 034,06	8 034,06		8 034,06
<i>Etat_équip. Jardin partagé</i>	6 954,33	1 390,86	1 390,87	2 781,72
TOTAL DRFP	16 688,39	11 124,92	1 390,87	12 515,78
Subv Ville Matériel informatique	4 200,00	3 357,67	842,33	4 200,00
TOTAL Ville	4 200,00	3 357,67	842,33	4 200,00
CEA Casques VR	1 750,00	350,00	350,00	700,00
TOTAL CEA	1 750,00	350,00	350,00	700,00
Région Equipement tiers lieu	12 208,00	12 208,00		12 208,00
Région Equipement jardin partagé	8 000,00	8 000,00		8 000,00
TOTAL Région	20 208,00	20 208,00		20 208,00

Matériel de Transport

Libellé	montant	cumul reprises début de période	Reprises 2023	Cumul reprises fin de période
Commune/minibus	5 000,00	5 000,00		5 000,00
Commune Minibus 2	4 578,00	4 578,00		4 578,00
Région (DIV'AP) Minibus 2021	8 000,00	1 755,56	1 600,00	3 355,56
TOTAL Ville	17 578,00	11 333,56	1 600,00	12 933,56

TOTAL	745 520,97	566 377,27	26 195,66	592 572,93

►► Etat des dettes:

Etablissements de crédit	0			
Dettes financières diverses	4 500	4 500		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		0		
Fournisseurs	27 755	27 755		
Dettes fiscales & sociales	131 108	131 108		
Dettes sur immobilisations	1 871	1 871		
Autres dettes	2 093	2 093		
Produits constatés d'avance	20 458	20 458		
TOTAL	187 785	187 785	0	0

►► Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. De crédit	
Emp.& dettes financières div.	4 500
Avances et acompte	
Fournisseurs	27 755
Dettes fiscales & sociales	131 108
Autres dettes	2 093
TOTAL	165 456

6. Notes sur le compte de résultat

►► Subventions d'exploitation et concours publics

Nom du Subventionneur	Motif de la subvention	Montant Notifié 2023	Montant Perçu 2023	Montant à percevoir 2024
Commune Bischwiller		225 000,00	225 000,00	0,00
	Fonctionnement	225 000,00	225 000,00	0,00
CAH		43 900,00	43 900,00	0,00
	Contrat de ville	29 900,00	29 900,00	0,00
	Atelier robotique			0,00
	Accompagnement collégiens	14 000,00	14 000,00	0,00
CAF		274 591,44	164 178,22	110 413,22
	Fonctionnement 2 agréments	165 535,00	120 648,00	44 887,00
	Postes ESF	68 278,00	27 900,00	40 378,00
	Projet solidarité Maroc	1 000,00		1 000,00
	CLAS enfants+Ados	8 599,19	2 426,30	6 172,89
	Presta CLSH Périscolaire prev	7 238,42	5 066,89	2 171,53
	Presta CLSh extrascolaire prev	11 624,33	8 137,03	3 487,30
	Complément inclusif	7 816,50		7 816,50
	Animation été	4 500,00		4 500,00
CEA		117 021,00	111 051,00	5 970,00
	PTJ Actions quotidiennes jeunesse	28 860,00	28 860,00	0,00
	Ateliers Cafet/Passerelles + Couture	31 691,00	31 691,00	0,00
	Ateliers langagiers+ multimedia CUCS	3 000,00	3 000,00	0,00
	Micro-fole	1 500,00	1 500,00	0,00
	Prév, autonomie personnes âgées	5 970,00		5 970,00
	DAE	43 000,00	43 000,00	0,00
	CLAS Ados	600,00	600,00	0,00
	Aidant Numérique	2 400,00	2 400,00	0,00
FSE		0,00	0,00	0,00
	DAE/Cafet Passerelle			0,00
Fonjep		18 952,00	0,00	18 952,00
	Echange international			0,00
	Poste Robotique	4 738,00		4 738,00
	Postes Fonjep x2	14 214,00		14 214,00
Etat		131 747,26	117 227,51	14 519,75
	cget contrat de ville	35 900,00	35 900,00	- €
	BOP 104	12 000,00	12 000,00	- €
	CGET, CLAS Enfants + ados	2 100,00	2 100,00	- €
	Emplois aidés, PEC	45 024,51	45 024,51	- €
				- €
Caisse dépôts&Consignations				
	Aide poste médiateur numérique Huseyin+Quentin	14 519,75		14 519,75 €
	Poste animateur robotique éducative	22 203,00	22 203,00	- €
Région		9 882,00	5 061,07	4 820,93
	Création tiers lieu numérique	9 882,00	5 061,07	4 820,93 €
	Festival cœur d'artichaut			- €
Divers financeurs		6 960,00	3 000,00	0,00
	Accademy strasbourg "rencontre sous les projecteurs"	3 000,00	3 000,00	0,00
	FIPEN stage robotique IUT	3 960,00	2 772,00	1 188,00
	TOTAUX	828 053,70	669 417,80	155 863,90

►► Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel peut se décomposer de la manière suivante :

	Net
Produits exceptionnels	28 107
Sur opérations de gestion	1 411
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
reprises sur provisions	26 696
Autres produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	36 178
Sur opérations de gestion	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Autres charges exceptionnelles	36 178
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-8 071

7. Autres informations

►► Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagement assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 28 944 euros. ». L'association a fait le choix de provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite pour tous ses salariés permanent, à partir de leur date d'embauche.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont :

- La quotité de droits cumulés en fin de carrière est basée sur la convention collective
- Départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation retenu : 1.63 %
- Taux moyen de charges sociales : 28,30 %

Il est précisé par ailleurs que les changements induits par la loi de financement rectificative de la sécurité sociale (LFRSS) pour 2023, qui porte la réforme des retraites entrant en vigueur au 1er septembre 2023, et publiée au Journal Officiel du 15 avril 2023 constitue un changement de régime, passage de 62 ans à 64 ans pur l'âge de départ à la retraite

►► Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

►► Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Non cadres	14	
TOTAL	15,19	0

►► Nature et évaluation des contributions volontaires

La Structure bénéficie de nombreuses heures de bénévolat tant au niveau des administrateurs qu'au niveau des activités. Sur l'année 2023, l'association valorise un total de 50 795,40 € :

- 785 h de bénévolat en pilotage, soit 0.506 ETP pour une valorisation 18 184.03 €
- 101 h de bénévolat en logistique, soit 0.065 ETP pour une valorisation de 2 168.89 €
- 1 323 h de bénévolat en activités, soit 0.853 ETP pour une valorisation de 30 442.48 €